



Succession et vente appartement

Par **magnolia051**, le **15/09/2011 à 18:08**

Bonjour,

ma belle mere vient de perdre son epoux. elle vivait avec lui dans un appartement qu'il avait acheté avec sa 1ere epouse decedée depuis. il a 2 enfants de cette 1ere epouse qui devienne donc propriétaire d'une partie de l'appartement. mon beau pere avait fait une donation entre epoux a ma belle mere, elle est donc aujourd'hui propriétaire de 1/4 et a l'usufruit du reste.

les enfants de son mari veulent vendre, en on t-ils le droit?

que peut-elle faire pour se defendre?

elle n'a que la retraite de reversion de son mari, existe t-il une solution pour qu'elle est un avocat (ou quelqu'un pour la defendre) gratuit?

merci beaucoup pour votre aide

Par **mimi493**, le **15/09/2011 à 19:59**

[citation]les enfants de son mari veulent vendre, en on t-ils le droit? [/citation] Elle a l'usufruit, donc elle reste dans la maison, elle ne signe rien surtout. Ils ne peuvent pas la contraindre à abandonner l'usufruit, elle n'a pas à se défendre

Par **magnolia051**, le **15/09/2011 à 21:29**

qu'est ce qu'elle ne doit pas signer? les papiers du notaire?

Par **mimi493**, le **15/09/2011** à **21:32**

Elle ne doit pas signer n'importe quoi, notamment un abandon d'usufruit.
Donc elle ne signe rien, elle prend les papiers qu'on veut lui faire signer et elle les lit tranquillement chez elle, si elle ne comprend pas, elle va voir un avocat

Par **magnolia051**, le **15/09/2011** à **21:39**

le notaire lui a dit que une fois les papiers de succession signé les enfants de son epoux peuvent aller en justice pour l'obliger à vendre

Par **mimi493**, le **15/09/2011** à **22:07**

Si elle en a l'usufruit, non, ils ne peuvent la contraindre à abandonner son usufruit.
Et personne ne voudra acheter une nue-propiété.